

DECRET N° 2000-517 DU 20 OCTOBRE 2000

Portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de la Compagnie Béninoise
des Textiles.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères
- Vu** le Décret n° 96-609 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le Décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le Décret n° 99-513 du 02 novembre 1999 portant création, attributions organisation et fonctionnement du Ministère d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi

Sur proposition du Ministre l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 août 2000 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés membres béninois du Conseil d'Administration de la Compagnie de Textiles :

- Monsieur Christophe ASSILAMEHOU, chargé de l'intérim du Directeur Général de la SITEX, représentant du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur Coffi M. RANDOLPH, Directeur Asie et Océanie, Représentant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Monsieur Ibrahim PERDO-BONI, Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, Représentant du Ministre des Finances et de l'Economie
- Monsieur Koko Dominique SOHOUNHLOUE, Coordonnateur Adjoint chargé du Département d'Observation de l'Action Gouvernementale au sein de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination de l'Action Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2 : Monsieur Christophe ASSILAMEHOU, chargé de l'intérim du directeur Général de la SITEX, Représentant du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, assure la Présidence du Conseil d'Administration de la Compagnie Béninoise des Textiles.

Article 3 : La durée du mandat des Administrateurs est de quatre (04) ans renouvelable. En cas de vacance par décès, par démission ou par mutation d'un siège d'administrateur, l'Autorité ayant proposé la nomination de celui-ci pourvoit, dans un délai de 30 jours, à son remplacement pour la durée du mandat restant à couvrir.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 20 octobre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,




Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

Le Ministre de l'Industrie et des
Petites et Moyennes Entreprises,



Pierre John IGUE.-

Le Ministres des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MIPME 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGMB-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 02 JO 1.-